

► Action

Pas de bébés à la consigne :

Les mesures concernant les modes d'accueil des jeunes enfants ainsi que l'école maternelle convergent vers une dégradation des dispositifs existants et une remise en cause de la qualité de l'accueil des enfants et de la scolarisation des élèves. La création de jardins d'éveil ne peut compenser le recul de la scolarisation des deux ans.

Associations et syndicats, représentants des professionnels de la petite enfance et de l'Education nationale, les familles et les parents d'élèves, regroupés dans le collectif « pas de bébés à la consigne », mènent une campagne de mobilisation pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants. Vous pouvez lire la déclaration commune et signer la pétition sur le site : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

Déclaration préalable à renvoyer 48h au moins avant la grève à l'Inspection académique (mèl)

Nom, Prénom.....

Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La politique gouvernementale en matière de services publics et en particulier de service public d'éducation ne correspond aux attentes ni de la population ni des enseignants. La révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour but de réduire le nombre de postes de fonctionnaires, d'instaurer la mobilité, la flexibilité et la précarité en changeant le statut. Les 16.000 postes en moins annoncés pour le budget 2010 confirment notre analyse des réformes en cours. Quels que soient les sujets concernés l'objectif est le même : réduction de la dépense de l'Etat et marchandisation des services publics. Qu'il s'agisse de la suppression des RASED, de la scolarisation en maternelle, du recrutement, de la formation, de l'avenir des IUFM ou des salaires, les choix budgétaires se font au détriment du service public et conduisent à la privatisation du système et à une gestion managériale des personnels. Nous demandons le développement des services publics et le maintien des postes de l'Education Nationale.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Le SNUipp en demande d'ailleurs l'abrogation. Cette loi impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer ». Tout en ayant connaissance de la décision prise par un certain nombre de maires de ce département de ne pas organiser le SMA, mais placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le mardi 24 novembre 2009. Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service article L133-5).
Le Signature :

Laissez nous le temps d'enseigner !

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
La multiplication de tâches chronophages, très éloignées de la pédagogie épuise les enseignants. La reconduite de l'aide personnalisée (tableau de bord, autorisations, cahier de suivi...), l'écriture du projet d'école, la rédaction ou ré-actualisation des différents projets (PPRE, PPS, PPMS...), l'accumulation de réunions alourdissent la charge de travail. Il faut désormais se justifier de tout. Ne nous ferait-on plus confiance ? Nous devons rendre compte de la moindre décision d'équipe, en passant beaucoup de temps à rédiger les compte-rendus, à remplir des tableaux... Les résultats chiffrés des évaluations (CE1 – CM2) sont même pris en compte lors

des inspections.
Le pilotage par le management à l'aide des statistiques n'est pas un gage de bon résultat. Il n'entraîne que stress supplémentaire, méfiance, mal-être pouvant aller jusqu'à la maladie, voire plus.
Le glissement vers un autoritarisme administratif provoque un grand désarroi chez les enseignants.
Il est temps de recentrer notre travail sur les élèves, en nous laissant préparer la classe, en faisant confiance aux professionnels que nous sommes. Nous voulons enseigner.

Nom, prénom	école	signature

A retourner au SNUipp : 80 rue des jardiniers 46000 Cahors

SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28
<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Directeur de la publication : Yves Mespoullhé -Fontgrumel - 46220
Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

N° 2007 trimestriel

Déposé le

LE 24 CE SERA GREVE !!!

- Si vous pensez qu'il y a trop de suppression de postes (16 000 pour le budget 2010)
- Si vous pensez qu'il n'y a plus assez de crédits pédagogiques
- Si vous pensez qu'il est temps de revaloriser les salaires pour tous
- Enfin, si vous pensez qu'il faut améliorer les conditions d'exercice du métier

Alors mettez-vous en grève le 24 novembre

- Si en plus vous trouvez votre hiérarchie de plus en plus rigide et pesante,
- Si vous estimez que les règles du mouvement ne sont plus « équitables »
- Si vous trouvez qu'il y a un mouvement de démantèlement du service public d'éducation
- Si vous pensez qu'il faudrait une concertation sur les évaluations CE1/CM2
- Si vous pensez que des menaces pèsent sur l'école maternelle
- Si vous estimez qu'une action collective vaut mieux que des actions individuelles
- Si vous...

Ne serait-il pas temps de vous syndiquer au SNUipp ?

Déclaration préalable, modalités de la journée :

Voir dernière page et sur le site (lettre aux parents, com de presse...)

Sommaire

Page 1 :
Page 2 :
Page 3 :
Page 4 :

Budget 2010 de l'Éducation nationale : + 300 000 euros pour les sondages et études d'opinion : c'est scandaleux alors que le ministère supprime des milliers de postes

7,470 millions d'euros sont dédiés à la communication du ministère de l'Éducation nationale, hors dépenses de personnels, indique le PAP 2010 de la mission « enseignement scolaire ». Si le budget global de la communication ministérielle n'a pas augmenté par rapport à 2009, l'enveloppe attribuée aux études et aux sondages d'opinion passe de 0,50 M€ en 2009 à 0,80 M€ dans le PLF 2010.

Le reste des crédits est destiné à financer : l'organisation de campagnes de communication institutionnelles (3,10 M€ en 2010 contre 4,03 M€ en 2009), les colloques et salons (1 M€ en 2010 contre 1,09 M€), le développement et la maintenance des sites web du ministère (1,10 M€ en 2010 contre 1,05 M€ en 2009), la création graphique, l'impression et l'édition (0,50 M€ en 2010 contre 0,23 M€ en 2009), l'information et la veille documentaire (0,47 M€ en 2010 contre 0,57 M€ en 2009).

Par ailleurs, un budget spécifique est prévu au budget 2010 pour les dépenses de communication en académie : il s'élève à 0,50 M€.

Compte rendu groupe de travail : critères ouverture / fermeture de classes

Est-ce parce que les chiffres sont irréfutables et que la prochaine carte scolaire risque de devenir un exercice périlleux que l'administration a décidé d'en finir avec la grille indicative pour l'ouverture ou la fermeture de classes ? Elle propose de tourner la page avec ce qu'elle appelle la politique des seuils et d'appliquer plutôt une comparaison entre écoles. Cet outil qui fonctionne déjà dans des départements pourrait être adapté au département.

Les groupes de types d'écoles

Ecoles élémentaires de 1 à 2 classes

Ecoles élémentaires de 3 à 4 classes

Ecoles élémentaires de 5 à 7 classes

Ecoles élémentaires de 8 classes et plus

Ecoles maternelles de 1 à 2 classes

Ecoles maternelles de 3 classes et plus

Ecoles primaires ou RPI de 2 classes

Ecoles primaires ou RPI de 3 classes

Ecoles primaires ou RPI de 4 classes et plus

La formation de 9 groupes de types d'école a été travaillée lors de deux réunions de travail avec les organisations syndicales.

Les écoles se trouvant en bas du classement de leur groupe seraient concernées par une mesure de fermeture, celles en haut par une ouverture.

Dans les groupes de travail le SNUipp a fait remarquer que quelque soit l'outil utilisé, ce sera bien la dotation qui mettra plus ou moins de tension dans la gestion de la carte scolaire.

L'administration souhaite apporter plus d'équité mais cette équité était déjà présente dans la grille. On le voit dans les documents transmis (classement des écoles par groupes avec les effectifs de 2008) où les écoles qui se sont vues retirer un emploi sont toutes en bas de classement dans leur groupe respectif.

Cet outil n'est pas aussi clair que la grille : des écoles en haut de classement n'auront pas systématiquement une ouverture.

Le SNUipp a aussi posé le problème du glissement d'élèves de GS vers le CP ou l'inverse qui permettait souvent la non ouverture d'un poste. L'administration a répondu qu'il n'était pas question que ces élèves soient une variable d'ajustement. Si on peut se réjouir de cette réponse, nous pouvons penser qu'au delà des mots les faits sont têtus et que la suppression de milliers de postes obligera l'administration à avoir recours à ces glissements comme par le passé.

En conclusion,

Cet outil devra être testé pour la préparation de la future carte scolaire en parallèle avec la grille actuelle.

Avec l'annonce de suppressions massives de postes au budget 2010, la dotation risque d'être une fois de plus négative et cet outil gèrera l'appauvrissement du service public d'Éducation.



De l'importance des RASED

Une étude universitaire conduite en 2008-2009 auprès d'élèves bénéficiant des deux heures d'aide individualisée en primaire montre que ce dispositif fonctionne bien dans 20 % des cas seulement. Inversement, l'aide apportée dans le cadre des RASED s'avère efficace pour 70 % des élèves suivis. Cette étude porte au total sur 1 4 4 élèves.

Pour améliorer l'action des RASED, les chercheurs leur proposent de conduire un travail sur la « parentalité », de faire évoluer les techniques de la rééducation ou encore de les introduire dans le second degré. Mesures qui questionnent. « La parentalité est-elle vraiment un axe que nous devons développer, ne sortons-nous pas de nos fonctions ? De même, ces 30 % d'élèves que nous ne parvenons pas à aider relèvent-ils vraiment de la rééducation et pas plutôt des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques ? Certains présentent des troubles du comportement très lourds et sont capables de faire exploser une école », s'interroge Fatima Keskas membre du bureau national de la FNAREN qui s'inquiète aussi de l'avenir réservé à la fonction de rééducateur dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants. En l'espace de quelques années, le nombre d'enseignants envoyés en stage de spécialisation par les inspecteurs d'académie est passé de « 250 à tout juste 40 », assure elle, estimant que « supprimer des stagiaires est une autre manière de fermer les RASED ».

Sur les 3 000 RASED qui devaient être initialement supprimés, 1 500 ont été « sédentarisés » dans des classes. Les 1 500 autres, selon les départements, interviennent dorénavant sur un ou deux groupes scolaires et plus rarement partagent leur temps entre la classe et une mission de RASED, explique Fatima Keskas : « Chaque inspection académique a géré la situation comme bon lui semblait. Résultat, c'est le flou total. Les zones rurales, déjà très peu pourvues, sont dépossédées. »

Dans le LOT, 3 postes RASED ont été sédentarisés. Ils ont été affectés sur Puybrun (1 classe fermée à la rentrée) ; à Cajarc (1 classe fermée à la rentrée), à Catus (1 classe fermée à la rentrée). Sur Puybrun et Cajarc, où ils interviennent tous les matins, ils prennent en charge un groupe d'élèves de maternelle pour alléger les effectifs très élevés des classes. Une façon comme une autre de scolariser à mi-temps des maternelles.

Permutations informatisées

Calendrier :

Du jeudi 19 novembre 2009 à 12h au mardi 08 décembre 2009 à 12h : saisie des vœux sur Iprof.

Du mardi 09 décembre 2009 au jeudi 10 décembre 2009 : envoi des confirmations de demande dans la boîte Iprof du candidat.

Jusqu'au vendredi 18 décembre 2009 : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les IA.

Jeudi 28 Janvier 2010 au plus tard : contrôle et mise à jour des listes départementales ; vérification des vœux et barèmes ; examen des demandes de 500 points de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

Jeudi 4 février 2010 au plus tard : date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et pour les demandes d'annulation et modification de candidature ; consultation des barèmes sur Iprof.

Lundi 22 mars 2010 : résultats communiqués par le SNUIPP de votre département et par Iprof

Et toutes les infos nécessaires sur le site :
<http://46.snuipp.fr/spip.php?article945>

Calendrier opérations administratives :

Demande inscription liste aptitude direction école : date limite : 14 décembre 2009

Demande temps partiels, dispo ...
Date limite : 11 janvier 2010

Demande congé formation professionnelle : date limite : 5 février 2010

Infos diverses :

Nous vous rappelons que dans le cadre de l'action sociale interministérielle, une aide financière sous forme de chèque emploi service universel (CESU) a été créée pour la garde des enfants des agents de l'état. Pour remplir votre dossier rendez vous sur le site :

<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

Fiche de contrôle syndical des promotions

LA CAPD pour les promotions aura lieu le 2 décembre. Promouvable ? Pour y répondre, **rendez-vous sur** : http://46.snuipp.fr/Calcul_avancement/avanc.html

Vous pouvez aussi renvoyer votre fiche de contrôle syndical ci dessous :

Nom : _____ prénom : _____

Echelon :

Date de passage de l'échelon :

Note : _____ obtenue le :

A renvoyer avec l'enveloppe T à SNU46 80 rue des jardiniers 46000 Cahors

Débat identité nationale :

La FSU s'inquiète de voir relancé le débat sur 'l'identité nationale' au moment même où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés sans papiers ». « Il est à craindre que cette initiative à visées politiques revienne à construire de toutes pièces une 'identité' fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage une partie de ceux qui vivent en France, et soit bien loin de mettre en lumière la richesse, la complexité et les contradictions des valeurs et des pratiques qui se sont forgées au cours de notre histoire. »

Elle ajoute que « notre système éducatif doit jouer tout son rôle de formation de la jeunesse et de construction d'une citoyenneté » et qu' « il faut lancer une réflexion d'ampleur sur ce que doit être non pas un socle commun mais une culture commune ambitieuse offerte à tous ». « Cela implique une politique qui se donne comme objectif de rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits. Cela implique un développement des solidarités et des services publics. »